

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 25 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie au Bourgeonnet		Numéro de permis 2000112
Adresse 67 Ragged Point Road Saint John NB E2K 5C3		Numéro de téléphone (506) 658-4600
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La mentore est arrivée à la garderie à 9 h pour effectuer une visite d'inspection. À son arrivée, les enfants terminaient leur collation du matin. Les éducatrices ont été observées en train de surveiller les enfants pendant qu'ils mangeaient. Au fur et à mesure que certains enfants terminaient leur collation, les éducatrices leur ont fait laver les mains, puis les ont invités à participer à des activités de jeu libre, comme jouer avec de gros blocs, descendre sur une glissade intérieure et regarder des livres adaptés à leur âge. Certaines éducatrices ont été observées assises au sol avec les enfants, tandis que d'autres ont été observées en train de montrer à certains enfants comment descendre de la glissade de façon sécuritaire. Pendant ce temps, les enfants de quelques groupes ont été observés assis sur un grand tapis. Les éducatrices ont chanté des chansons de bienvenue, puis ont lu quelques livres à voix haute. Des questions au sujet des livres ont été posées aux enfants afin de favoriser leur participation. Après la période de jeu, les éducatrices ont donné un avertissement de deux minutes pour annoncer la transition à venir. Une fois les deux minutes écoulées, les enfants et les éducatrices ont été observés en train de ranger le matériel ensemble. Les enfants ont été félicités et soutenus par les éducatrices pendant le rangement. Les éducatrices ont ensuite été observées en train d'accompagner les enfants aux toilettes afin de procéder au changement de leurs couches. Les procédures relatives au changement des couches ont été respectées. Pendant ce temps, les éducatrices dans les salles de classe ont été observées en train d'appliquer de la crème solaire aux enfants avant de les accompagner à l'extérieur pour jouer. Une fois que tous les enfants ont été prêts, les éducatrices ont apporté leurs trousse de premiers soins, les présences ainsi que les bouteilles d'eau des enfants à l'extérieur, dans la cour de récréation. Une fois à l'extérieur, les enfants se sont adonnés à des activités de jeu libre, comme jouer avec des bulles, des blocs, des pelles, des seaux et des structures de jeu. Les éducatrices ont été observées en train de participer aux activités des enfants et de demeurer attentives à leurs besoins. Elles ont été observées en train d'offrir leur aide aux enfants et de leur essuyer le nez. Dans l'aire de jeux réservée aux nourrissons, certaines éducatrices ont été observées en train de chanter et de danser avec un groupe d'enfants. D'autres ont été observées en train de se promener dans l'aire de jeux avec les tout-petits ou de s'asseoir dans l'herbe pour jouer avec des balles et d'autres accessoires avec les enfants. Une activité de peinture avait été préparée dans la première

Commentaires généraux

aire de jeux afin que les enfants puissent y participer s'ils le souhaitent. De la peinture, des pochoirs et d'autres accessoires avaient été mis à la disposition des enfants. Les éducatrices ont été entendues en train de féliciter les enfants pour leurs créations, tandis que d'autres ont été observées en train de prendre des photos des enfants afin de documenter leur apprentissage. Les aires de jeux étaient propres et chacune disposait d'un grand bac de rangement contenant divers types de matériel. Les éducatrices ont été observées en train de mettre le matériel de jeu à la disposition des enfants.

Une consigne verbale a été donnée aux enfants pour leur demander de commencer à ranger. Les éducatrices ont été observées en train d'aider les enfants, puis de les inviter à se mettre en rang devant les portails. Un comptage des enfants a été effectué avant leur retour à l'intérieur. Une fois à l'intérieur, les enfants ont été observés en train de changer de chaussures avant de se diriger vers leurs salles de classe. Les enfants ont ensuite été observés en train de participer à des activités de jeu libre, comme jouer avec des blocs ou regarder des livres. Pendant ce temps, les éducatrices ont été observées en train de désinfecter les tables et de préparer les déjeuners des enfants. Le déjeuner a été servi et les enfants se sont lavé les mains avant de manger. Les éducatrices ont surveillé les enfants pendant qu'ils mangeaient et leur ont offert davantage de nourriture, du lait et/ou de l'eau pendant le repas.

Les espaces de jeux intérieurs étaient propres et bien organisés. Des exemples illustrant l'apprentissage des enfants étaient affichés dans chaque classe. Les effets personnels des enfants étaient correctement rangés et étiquetés. Les zones d'apprentissage étaient clairement délimitées dans chaque classe. Le matériel de jeu était rangé sur des étagères basses et facilement accessibles aux enfants. Les dossiers du personnel ont été vérifiés et jugés complets. Sept dossiers d'enfants ont également été vérifiés et jugés complets. Un rappel que les enfants âgés de moins de 15 mois doivent dormir dans un lit de bébé, dans une salle de sieste.

original signé par
Mélina Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 25 septembre 2026

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"